



Déclaration de la CGT sur la construction du port méthanier du VERDON.

La CGT tient tout d'abord à réaffirmer sa volonté de voir, enfin, l'activité du port Du VERDON être relancée, par delà les déclarations d'intention et les affichages politiques.

A plusieurs reprises, elle a clairement affiché son souhait de redonner à ce site une grande vocation industrielle et commerciale nécessaire à toute l'Aquitaine, l'activité touristique, au demeurant brève tout au long de l'année, ne pouvant constituer la seule perspective permettant à la population de travailler et de vivre décemment.

C'est pourquoi, la création d'un terminal méthanier sur les terrains du port Du VERDON doit, selon la CGT, constituer un élément déclencheur d'un renouveau de l'activité économique, pour peu qu'elle s'inscrive dans une perspective de développement visant à accueillir d'autres entreprises (par la création d'infrastructures notamment).

Ce port méthanier, outre qu'il assurera la pérennité des emplois actuels du port Autonome de Bordeaux (P.A.B.), devrait permettre la création d'autres emplois dans un bassin particulièrement touché par le chômage.

Son activité devrait s'inscrire dans une politique énergétique nationale visant à assurer la diversification des sources d'approvisionnement de l'énergie dont le pays a besoin.

Sur le plan régional, la fermeture du site de LACQ et les ressources en gaz que l'exploitation de ce gisement procurait à l'Aquitaine, rend nécessaire la création d'un « point d'entrée » sur le territoire qui ne manquera pas d'avoir des incidences sur les coûts d'acheminement fortement impactés par les distances à parcourir.

Enfin, la CGT rappelle que l'implantation de ce terminal n'est en rien contradictoire avec une politique de recherche d'économies d'énergie (en particulier des énergies fossiles non renouvelables) et le développement d'autres sources d'énergies renouvelables.

A ce propos, la CGT souhaite que les études visant à valoriser le potentiel « éolien » de la pointe du MEDOC soient conduites à leurs termes et présentées rapidement à la population.

Toutefois, pour la CGT, le projet soumis au débat public suscite de nombreuses interrogations.

Tout d'abord, alors que depuis des années, les collectivités locales et en premier, le Conseil Régional d'Aquitaine, tout comme les chambres consulaires ou les organismes consultatifs tel le Conseil Economique et Social d'Aquitaine, ont fait connaître leur intérêt pour la construction d'un port méthanier au VERDON, la CGT s'interroge sur la passivité de la direction du Port Autonome (P.A.B.) qui n'est pas à l'origine du projet actuellement soumis au débat, contrairement à ses homologues de DUNKERQUE et DU HAVRE mais également sur celle des pouvoirs publics bien passifs dans cette affaire sachant la fermeture de LACQ et les conséquences qui en découlent.

Un appel à projet, lancé à partir des besoins du pays en matière énergétique analysés dans un cadre européen, prenant en compte les inquiétudes légitimes des populations comme la nécessité d'assurer un véritable Service Public, aurait permis d'engager le débat dans de meilleures conditions de transparence et de démocratie.

Par ailleurs, la CGT ne peut que s'étonner d'un débat public ne concernant que le port méthanier sans que ne soit abordée, de manière concomitante, la nécessaire construction, pour acheminer le gaz, d'un gazoduc de raccordement aux réseaux français et européen existant.

Les contraintes qui s'imposeront, là encore, aux populations locales auraient du faire l'objet du même débat public afin que, là encore, la transparence et la démocratie soient respectées et que l'intérêt général l'emporte.

Enfin, la CGT émet des réserves à l'encontre du maître d'ouvrage, la société 4GAZ. Cette société, dont le capital appartient en grande partie à des fonds de pension, est en premier lieu intéressée par le retour rapide sur investissement du capital apporté et non par le développement économique d'une région qui a, avant tout, besoin d'énergie et d'industriels.

A ce propos, la CGT rappelle les responsabilités, vis à vis de l'Aquitaine, d'une société comme TOTAL qui a, par l'intermédiaire d'ELF, largement bénéficié de l'exploitation du site de LACQ.

Sans oublier les pratiques souvent désastreuses de cette entreprise, en France comme dans le monde, la CGT pense que cet opérateur majeur a des obligations envers l'Aquitaine tout comme d'autres, tels EDF ou GDF, qui ont, eux aussi, des savoir-faire industriels et dont la participation de l'état dans leur capital les rend plus crédibles qu'une entreprise qui appuie ses capacités d'investissement sur la cotation boursière des fonds de pensions. De plus, selon la CGT, EDF et GDF, dans le cadre de leur mission de service public, doivent contribuer à la sécurité d'approvisionnement du pays et à fortiori de la région.

Pour toutes ces raisons, la CGT Aquitaine tient à souligner l'intérêt qu'elle porte pour un tel projet. Toutefois elle se prononce, dans le cadre de cette commission du débat public, pour la réalisation d'un véritable projet industriel impliquant des entreprises industrielles telles TOTAL, EDF ou GDF. Elle souhaite que le dossier soit donc complété par des dispositions qui permettent de lever les doutes et interrogations qu'elle soulève.

La CGT demande à l'état d'assumer clairement ses responsabilités en matière d'approvisionnement énergétique (besoins et sécurité), ainsi que sur le choix de l'investisseur qui doit relever du secteur industriel.